

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

SEANCE DU : DIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX

DATE DE LA CONVOCATION : SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

PRESIDENCE DE LA SEANCE : Mme Nerte DAUTIER

PRESENTS : Mmes Sarah DEVEAUX, Anne-Catherine LEPAGE, Murielle MAGDELEINE, Christine ZUCCA, M. Jacques MONTAIGNAC, Claude NAHOUM, Henri REYNOUD

REPRESENTES : Mme Anne GAGNIARD par M. Claude NAHOUM

ABSENTS EXCUSES : Mmes Cécile HELLE, Maire d'Avignon, et Présidente, et David FOURNIER

DÉLIBÉRATION N° 2026-003 : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2025 ET DES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. AFFECTATION DU RESULTAT 2025 :

Le Directeur présente le rapport de gestion de l'exercice 2025.

Il indique qu'il est nécessaire d'entendre le Commissaire aux comptes.

Ce dernier présente ses rapports :

1. Rapport au Comité d'Audit
2. Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.
 - ✓ Conventions soumises à l'approbation du COS : aucune convention au cours de l'exercice écoulé n'a été soumise à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions des articles L.225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code Monétaire et Financier.
 - ✓ Conventions déjà approuvées par le COS : il n'existe aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Directeur propose d'affecter le résultat excédentaire de **384 651,86 €** de la façon suivante :

- au crédit du compte 105-2, boni prescrits capitalisés pour 24 206,74 € (recette du compte 875-1)
- au crédit du compte 105-1, excédents capitalisés pour 360 445,12 €

Vu le compte financier de l'Agent-comptable,

Vu les rapports :

➤ Du Directeur,

➤ Du Commissaire aux comptes, rapport au comité d'audit, rapport général sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions règlementées,

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte des rapports du commissaire aux comptes, prend acte et approuve le rapport de gestion du directeur de l'exercice 2025 et les comptes annuels publiables de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance

décide d'affecter le résultat arrêté à la somme de **384 651,86 €** de la façon suivante :

- en comptabilité publique : au compte 105-2, boni prescrits capitalisés pour **24 206,74 €** afin de retracer le montant de ces bonis et au compte 105-1, excédents capitalisés pour **360 445,12 €**.

- en comptabilité bancaire : aux fonds propres de l'établissement, au crédit du compte 574000 pour le montant de l'excédent soit **384 651,86 €**.

Pour extrait conforme du Conseil
D'Orientation et de Surveillance,

La Présidente de Séance,



LE DIRECTEUR,

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. informe qu'en application des dispositions du décret n° 1025 du 28 novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification

Le
CMA

RAPPORT DE GESTION 2025



CRÉDIT
MUNICIPAL
D'AVIGNON



Votre compte bancaire aussi
en **CIRCUIT COURT !**

AVIGNON : 04.90.80.60.20

VALENCE : 04.75.40.16.11

CARPENTRAS : 04.90.63.40.00

ARLES : 04.90.47.06.97

cmavignon.com 

Caisse de Crédit Municipal d'Avignon – Etablissement public de crédit et d'aide sociale

Siège social : 2 rue Viaia BP80212 84009 AVIGNON cedex 1 - SIREN 268401106. L'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS (organisme pour le registre des Intermédiaires d'Assurance) sous le numéro 07030366 (consultable sur www.orias.fr).

Réalisation : product-air.fr | Crédits photos : AdobeStock, DenPhoto, EZPS, Halfpoint | Impression : Rimbaud - Carillon - 04.90.06.60.30



PROFIL

UN ANCRAGE HISTORIQUE AU TERRITOIRE

Le Griffon :



Dans les mythologies de l'ancienne Mésopotamie puis de la Grèce Antique, le Griffon est présenté comme une créature fabuleuse mi- aigle, mi- lion, farouche gardien des trésors. Il figurait dans les armoiries de la ville de Pérouse dans laquelle est créé, en 1462, le premier Monte di Pieta italien, banque à but caritatif, à l'initiative du moine Barnabé de Terni. C'est à ce double titre de gardiennes des objets remis en gage et d'héritières des Monts de Piété, que les Caisses de Crédit Municipal utilisent aujourd'hui cet emblème.

Le griffon d'aujourd'hui pour notre établissement se caractérise par un ancrage fort à son identité avignonnaise : le nom commercial est intégré au logo, les pattes avant sont reliées aux pattes arrière par une arche rappelant le pont Saint Bénézet, le griffon avance mais en regardant en arrière son riche passé. Par ailleurs, la solidité de l'institution est confirmée par sa stature debout sur ses quatre pattes et la sécurité par l'aile déployée.



Création du Mont de Piété d'Avignon, le tout premier en France :

La Congrégation Notre-Dame de Lorette fondée en 1577 à Avignon est érigée en Mont de Piété le 17 avril 1610.



Elle recueille l'approbation pontificale du Pape Paul V le 22 juillet 1612. Cette bulle papale légalise ainsi le prêt sur gage aux populations défavorisées d'Avignon et du Comtat Venaissin, états pontificaux jusqu'en 1792. L'établissement connaît un succès permanent et prospère dans les vastes bâtiments de sa fondation, rue Saluces. Son activité n'a jamais été interrompue sauf sous la révolution française.

Pour financer sa mission sociale, les dons et le bénévolat ayant peu à peu disparu, l'établissement a toujours su créer au cours de son histoire des activités annexes qui ont, elles aussi, joué un rôle essentiel pour la vie économique locale :

- la condition des soies en 1802,
- la Caisse d'épargne d'Avignon en 1832



- le bureau de pesage des soies en 1865,
- le magasin général des soies en 1912,

Autres dates importantes :

- 1918 : Les "Monts de Piété" sont autorisés à gérer des comptes de dépôt et à modifier leur dénomination pour devenir des Crédits Municipaux.
- 1924 : La Caisse d'Épargne quitte notre siège historique de la rue Saluces pour la rue Joseph Vernet et devient progressivement indépendante.
- 1949 : Sur délibération de son Conseil, le Mont de Piété d'Avignon devient le Crédit Municipal d'Avignon.
- 1954 : Les Crédits Municipaux sont autorisés à consentir des prêts aux fonctionnaires.
- 1984 : La loi bancaire donne aux Crédits Municipaux un statut d'établissements de crédit.
- 1986 : Le Crédit Municipal quitte définitivement la rue Saluces pour s'installer rue Viala. Dans le siège historique est installé le service des archives municipales, gardien du musée du Mont de Piété.
- 1992 : La loi portant réforme des Caisses de Crédit Municipal réaffirme leur rôle social et définit leur statut d'établissement public communal.
- 1998 : La commune d'Avignon fait un apport en dotation au Crédit Municipal.
- 2008 : 2 décrets, l'un portant sur l'organisation des Caisses de Crédit Municipal, l'autre sur les prêts sur gages confortent leur statut d'établissement public et leur rôle social.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Présidente

Madame Cécile HELLE,
Maire d'Avignon,

Vice-Président

Monsieur David FOURNIER,
Adjoint au Maire, Conseiller communautaire,
Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

Membres élus

Madame Anne GAGNIARD,
Conseillère municipale, Membre de la CAO

Madame Anne-Catherine LEPAGE,
Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon, Membre de la CAO

Madame Murielle MAGDELEINE,
Conseillère municipale

Monsieur Claude NAHOUM,
1^{er} Adjoint au Maire

Membres nommés

Madame Nerte DAUTIER , membre suppléante de la CAO

Madame Sarah DEVEAUX, membre suppléante de la CAO

Monsieur Jacques MONTAIGNAC,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier des Arts et Lettres, Officier de l'Ordre National du Mérite

Monsieur Henri REYNOUD,
Chargé du Comité des Œuvres Sociales de l'établissement, membre suppléant de la CAO

Madame Christine ZUCCA,

ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE, Direction commerciale, Contrôles

Jean-Dominique FAEDDA, Directeur Général

Philippe BLANC, Directeur Général Adjoint

AFFAIRES JURIDIQUES, CONFORMITE et RISQUES

Laurence BERNARD, Chargée des affaires juridiques, de la conformité et des risques

INFORMATIQUE

Agnès GEYNES, Responsable de l'informatique et de la sécurité des systèmes d'information

Sébastien BOETSCH, Adjoint

AGENCE COMPTABLE

Gilles BERNARD, Agent-comptable

Élisabeth SOUBEYRAN, Adjointe, Responsable du recouvrement et des valeurs

SERVICES BANCAIRES

Alain GOUAS, Responsable des services bancaires

PRETS SUR GAGE

Ouarda LATRECHE, Responsable du service des prêts sur gage et des ventes du siège

AGENCE de Carpentras

Jean-Marc VALCROSE, Responsable d'agence

AGENCE de Valence

Christel MICHEL, Responsable d'agence

AGENCE d'Arles

Caroline ROUSSEL, Responsable d'agence

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Patrick ESTIENNE, EXPE RTEA AUDIT, Marseille

COMMISSAIRES- PRISEURS

AVIGNON et CARPENTRAS, Maîtres Patrick ARMENGAU et Xavier BIGAUD

VALENCE, Maître David MONTEILLET

ARLES, Maître Christelle GOUIRAND

AUDIT

Vanessa JOLIVALT et Corinne LE VEZIEL, EY et associés, Courbevoie, contrôles périodiques

MÉDIATEUR

Société pour le Développement des Techniques Bancaires (SDTP, médiateur de la FBF)

ZONE D'INFLUENCE

SIEGE SOCIAL

2 rue Viala-BP 80212 –

84009 **Avignon** Cedex 1

Tél. 04.90.80.60.20 –

www.cmavignon.com

www.facebook.com/creditmunicipalavignon/

L'Agence d'Avignon assure des

permanences sur RDV à :

Centre Hospitalier d'Avignon

AGENCE de CARPENTRAS

38 avenue Wilson, Place Terradou –

84200 Carpentras–

Tél. 04.90.63.40.00

L'Agence de Carpentras assure des

permanences sur RDV à

ORANGE

AGENCE de VALENCE

302 avenue Victor Hugo –

26000 Valence –

Tél. 04.75.40.16.11

AGENCE D'ARLES :

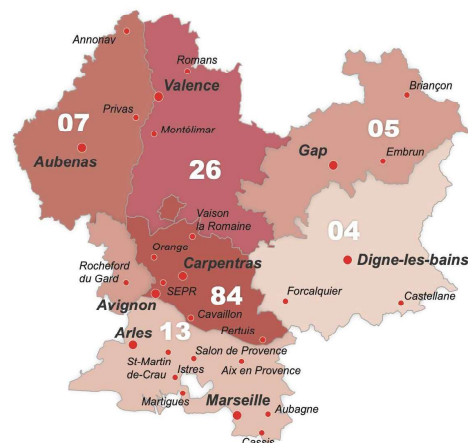
24 Bd Émile Combes – 13200 ARLES –

Tél. 04.90.47.06.97

L'agence d'Arles assure des permanences

sur RDV à

SALON, ISTRES, MARTIGUES



Le Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public local. Ses interventions dans le financement ou l'accompagnement des particuliers privilégient la proximité avec un rayonnement principalement régional et participent au développement du tissu économique et social.

Le prêt sur gage permet de donner une utilité économique à des objets qui à l'origine avaient une simple vocation vestimentaire ou décorative. Il met en lumière leur valeur d'échange en permettant à leur propriétaire d'obtenir un financement contre leur dépôt en garantie au Crédit Municipal.

1/ Une responsabilité sociale

Depuis 2019, le Crédit Municipal d'Avignon a développé son engagement d'acteur social par la mise en œuvre de mesures privilégiant la santé au travail des agents et la réduction de l'impact environnemental des activités de l'établissement. En 2020, afin d'encourager l'emploi de moyens de déplacement alternatifs à l'emploi de la voiture par le personnel, une prime spécifique a été mise en place.

L'établissement applique des mesures salariales en accord avec le statut de la Fonction Publique, en cohérence avec les fonctions et en respectant l'égalité hommes/femmes. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités. Chaque agent dispose d'un siège ergonomique et des travaux ont été réalisés pour l'amélioration des locaux. La Médaille du travail est mise en place et permet de valoriser l'expérience du personnel. Les agents sont sensibilisés également à leurs obligations et notamment à la mise en œuvre de nos valeurs dans le cadre de leur travail.

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été mis en place en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

2/ Un engagement environnemental

L'établissement a choisi de distribuer des objets publicitaires constitués de matériaux respectant l'environnement : stylos en carton, chapeaux en paille, sac en coton. S'agissant des fournitures de bureau, il est donné la priorité au papier et matériaux recyclés.

En matière de financements, le Crédit Municipal mène une stratégie de promotion du développement durable en proposant depuis 2019 le « Prêt Vert ». Ce prêt permet aux particuliers de bénéficier d'un barème privilégié encourageant ainsi les projets s'inscrivant dans le cadre du respect de l'environnement ou des économies d'énergie.

Un Plan de Mobilité a été adopté dès 2020 par notre Conseil d'Orientation et de Surveillance afin d'encourager le personnel à employer des moyens de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo) pour venir au travail. L'établissement prend en charge 75% des dépenses de transport en commun des agents concernés dans la limite de 96.36€ par mois et verse une prime annuelle de 300€ aux agents ayant utilisé leur vélo pendant au moins 100 jours dans l'année, 200€ entre 60 et 99 jours et 100€ entre 30 et 59 jours.

En 2025, 7 agents ont utilisé régulièrement le vélo, 2 les transports en commun (Train, bus et tramway) et 2 font ensemble du co-voiturage.

Le recours aux formations à distance est privilégié : le personnel peut les suivre depuis le lieu de travail et évite donc les déplacements (visio-conférence ou e-learning). La plupart des réunions avec nos partenaires sont également réalisées en visio-conférence.

L'établissement impose au prestataire en charge des travaux d'entretien des locaux, l'utilisation de produits naturels ou biodégradables.

Depuis plusieurs années le tri sélectif est obligatoire : le Crédit Municipal s'est engagé dans le recyclage du papier utilisé et dans l'utilisation de papier recyclé.

3/ Une action de terrain et de proximité

L'ancrage local du Crédit Municipal se concrétise notamment par les conventions de partenariat formalisées avec les collectivités territoriales, les CCAS, les associations ou les entreprises privées de notre zone d'influence. Ces partenariats portent sur le microcrédit ou sur l'accès à tous nos services pour les agents des collectivités à des conditions privilégiées.

En matière d'épargne, notre livret CCMA et nos comptes à terme permettent le financement des prêts sociaux débloqués au niveau local que sont les prêts sur gage et les microcrédits.

4/ Des valeurs éthiques

Le Crédit Municipal obéit aux règles déontologiques de la fonction publique (service public) cumulées à celles de la profession bancaire, mais pas seulement.

Nos valeurs éthiques nous semblent évidentes au sein de l'établissement mais il est apparu comme une nécessité de pouvoir communiquer sur ces valeurs auprès du grand public au travers d'un document formalisé.

C'est pourquoi l'établissement diffuse auprès du public une plaquette intitulée « Naturellement éthique » qui synthétise ses valeurs en insistant sur plusieurs points :

- Un établissement indépendant d'un groupe national ou international. La gouvernance est établie à Avignon
- Un rayonnement régional
- Des ressources financières provenant de son activité locale (absence de subventions publiques ou d'actionnaires privés)
- Une activité qui finance les projets locaux
- Un engagement pour le développement durable (prêt vert)
- Un engagement avec les acteurs locaux : CCAS, Conseil départemental, Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, Secours Catholique, Restaurants du cœur, SOS Familles Emmaus, UDAF...

I. LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2025

⇒ L'administration générale

Courant 2025, l'établissement a conclu quatre marchés à procédure adaptée et un marché par appel d'offre ouvert :

- Acquisition de 9 automates de caisse, attribué à la société AD2I pour 147553€
- Solution de vérification des bénéficiaires de virement (VOP) attribué pour 48 mois à la société QOMBO pour 59800€
- Audit Informatique attribué pour 48 mois à la société COGICEO pour 50200€
- Nettoyage des locaux attribué pour 36 mois à la société NERA PROPRETE pour les agences d'Avignon (38901.60 €), Arles (7117.56 €), Carpentras (7117.56 €) et à la société MS26 pour l'agence de Valence (10261.44 €) + Nettoyage des gouttières et chenaux attribué pour 36 mois à la société La compagnie des Toits-Toitures salonnaises pour 2800.02 €
- Prestations de prises et ventes aux enchères attribués pour 3 ans à la société SELARL Vaucluse Enchères (Me Patrick Armengau et Me Xavier Bigaud) pour Avignon et Carpentras, à Me Christelle Gouirand pour Arles et à Maître David Monteillet pour Valence (engagements 0.26%, renouvellements 0.13%, adjudications 7.50%)
- Electricité, attribué pour 2 ans à EDF pour 50000€
- Télécommunications attribuées à CELESTE

Tous les agents ont suivi plusieurs formations : LCB FT, FGDR (Fond de Garantie des Dépôts et Résolution), RGPD. Certains ont suivi la formation Distribution du crédit à la consommation. Par ailleurs plusieurs formations informatiques ont été dispensées à un nouvel agent du service. Enfin une formation Risque de taux en portefeuille bancaire a concerné certains cadres et le service informatique.

⇒ Les actions commerciales, les partenariats, la communication:

Nous avons accueilli le nouveau directeur de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille le 26 janvier.

L'agence d'Arles a reçu des élèves de seconde ESS du Lycée Montmajour le 29 janvier puis le siège, le 26 novembre, a accueilli des élèves du lycée Philippe de Girard destinés à devenir des travailleurs sociaux afin de leur présenter nos missions notamment les financements, le microcrédit, le prêt sur gage et les services bancaires aux clients fragiles.

Le 6 mars l'établissement a participé au Tour de table « les femmes et la finance » organisé par le Comité départemental des banques à la mairie d'Avignon, notamment pour présenter le prêt sur gage.

Le 2 mai, nous avons présenté nos services et échangé avec le Directeur de la Caisse Publique de Prêts sur gage de Genève, accompagné d'un professeur auteur d'une étude sur le prêt sur gage en Suisse.

Le site vitrine est régulièrement animé tout au long de l'année grâce à notre newsletter ainsi que des actualités régulières. Des « sms » sont envoyés aux clients de temps en temps pour souligner des promotions ou services.

Un partenariat sur le microcrédit a été signé avec Axedia/Grand Delta Habitat : la formation des agents a eu lieu le 20 juin au Pontet.

Notre communication sur les réseaux sociaux se traduit par des « post » fréquents d'information sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/>
Ce compte Facebook ouvert fin 2015 compte aujourd'hui plus de 500 abonnés.

Enfin la grande campagne de promotion du prêt sur gage lancée au niveau national par la CPPCM en 2024 s'est poursuivie sur 2025 avec nos trois panneaux publicitaires permanents sur et autour d'Avignon.

⇒ **Le service de l'information**

Notre service informatique a travaillé principalement sur 2 projets importants : l'automatisation des états réglementaires et la mise en place des virements instantanés.

⇒ **La conformité**

L'exercice 2025 a connu une nouvelle fois de nombreuses adaptations pour accompagner l'évolution de nos activités en application des changements réglementaires. Les procédures suivantes ont été mises à jour :

Nouveau registre des contrôles permanents des prêts personnels, Refus de remboursement d'une opération de paiement non autorisée par le client, comptes de campagne électorale, Visa des virements et chèques de banque, consultation du FICP, saisie des rémunérations, gestion des liquidités signalement des remboursements anticipés de placements, vérification des bénéficiaires de virements, successions.

⇒ **Les contrôles et les risques, la cellule LCB FT**

Les contrôles permanents sont assurés régulièrement tout au long de l'année au 1^{er} et 2^{ème} niveau et attestés sur un registre par service. Ils sont formalisés tout au long de l'année pour toutes nos agences concernant les services bancaires, le prêt sur gages, la LCB FT mais également au siège pour notre Système d'Information.

Au 2^{ème} niveau, ils sont diligentés par la direction et complétés très régulièrement par des contrôles permanents aléatoires.

Un contrôle sur place des stocks des gages par site est organisé chaque année (inventaire exhaustif). Des contrôles aléatoires des stocks sont réalisés par les régisseurs systématiquement tous les mois sur 3 contrats sélectionnés de façon aléatoire par le service informatique. Des contrôles aléatoires quotidiens sur 2 engagements au moins sont réalisés par l'agence comptable au siège. Des contrôles aléatoires sont réalisés chaque semaine par la direction sur un contrat par agence : sur 228 dossiers contrôlés, 52 ont donné lieu à observations.

Des contrôles aléatoires sont également réalisés sur les prêts personnels payés, les ouvertures et clôtures de comptes à vue. Ces contrôles ont donné lieu respectivement à 31, 11 et 3 observations.

Les contrôles issus du plan sont archivés en fin d'année par la direction.

De nouvelles procédures ont été mises en place : plafonnement des encours des prêts sur gages à 20000€ et limitation des transactions en espèces à 1000€, gestion des pays sous surveillance, contrôle de mise en place ou modification des nouveaux produits et services.

Nos procédures de contrôles ont conduit à 14 *déclarations de soupçons* auprès de la cellule TRACFIN au cours de l'année 2025 (16 en 2021, 9 en 2022, 17 en 2023 et 2024).

Par ailleurs, 2 déclarations ont été faites dans le cadre de la communication systématique d'informations (COSI) relatives aux débits et crédits en espèces atteignant ou dépassant 10000€ dans le mois par client (4 en 2021, 3 en 2022, 4 en 2023, 5 en 2024). Le suivi des clients sous vigilance renforcée a donné lieu à l'examen approfondi de 278 dossiers dont 248 pour les gages et 30 pour les dépôts à vue.

Nos applicatifs informatiques permettent un contrôle continu par rapprochement des noms de nos clients avec les listes établies par les autorités, notamment pour le gel des avoirs et les élus. En effet, tous nos clients repérés comme élus locaux ou nationaux font l'objet d'une vigilance renforcée. Les états d'alertes mis en place à ce titre n'ont jamais conduit à constater l'implication de l'un de nos clients.

En 2025, la société EY, nouveau titulaire du marché groupé de l'audit a accentué ses analyses sur le dispositif de LCB FT. Les principales recommandations portent sur une nécessaire amélioration de la classification des risques, la mise en place d'un scoring client, un décompte des alertes plus cohérent et encore une mise à jour des dossiers clients plus fréquente.

L'agence d'Arles a été auditée sur place (1 jour) sans observation particulière quant au respect des procédures et à la conformité. Le contrôle du suivi des PS2E (prestataires essentiels, DORA) a donné lieu à des conclusions positives.

Le SI a également été audité : des améliorations sont attendues. L'établissement a passé un marché avec la société Cogiceo pour la mise en place d'une politique du SI et avec la société Intrinsec pour des tests d'intrusion prévus dès 2026 .

Par ailleurs, tous nos agents ont suivi une formation LCB FT.

Une formation au risque de taux en portefeuille bancaire a été suivie par le Directeur général, le Directeur général adjoint, l'Agent comptable, la Responsable de la conformité et des risques et les 2 Responsables du système d'information (Sté Tesh Advice, Thomas Verdin).

Le DGA et la Responsable de la conformité et des risques ont suivi la formation « cartographie des risques au service du pilotage des risques » (Sté AFGES , M Allioli).

Le DGA a également suivi une formation de 2 semaines sur la cybersécurité, destinée aux dirigeants.

II. L'EVOLUTION DES ACTIVITES

A/ Le prêt sur gage

Le cours de l'or a encore progressé en 2025. L'établissement a ajusté le montant prêté au gramme d'or en fonction de cette évolution :

Montant prêté par gramme d'or 750/1000 (18 carats) en 2024 et 2025 :

25/01/2024	10/04/24	8/10/24	10/02/25	17/04/25	28/04/25	27/10/25
26	31	33	37	44	41	42

Il est précisé que le montant prêté de 42 €/g fin 2025 passe à 49 € pour le 21 k, 51 € pour le 22 k et 56 € pour le 24 k, les lingots et pièces d'or.

Le taux mensuel d'intérêt a été modifié en cours d'année au 1^{er} avril 2025 sauf pour les contrats de moins de 3000 € ou il reste inchangé depuis de nombreuses années.

Taux mensuel	1/01/2024	1/04/2024	2/07/2024	1/10/2024	1/01/2025	01/04/2025
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

≤ 3001 €	1.35	1.35	1.35	1.35	1.35	1.35
3001 à 6000 €	0.87	0.93	0.95	1	1	1.09
> 6000 €	0.51	0.55	0.57	0.59	0.61	0.62

Une nouvelle tarification sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2026 qui ne modifiera pas le TAEG pratiqué.

L'établissement compte 6056 clients « gages » en 2025 (5904 en 2024) détenant au moins un contrat en cours, soit une progression de 2,57% : 37% résident en Vaucluse, 26% dans les Bouches-du Rhône, 19% dans la Drôme et près de 7% dans le Gard.

1012 nouveaux clients ont été enregistrés en 2025, chiffre moins important qu'en 2024.

Clients nouveaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En nombre	782	419	494	597	783	1190	1012

L'encours des nouveaux prêts est en hausse de 11,10% en nombre, et +35,57% en montant. La progression est importante mais deux fois moindre qu'en 2024 (+22% et +79%). L'établissement a prêté plus de 12,6 millions d'euros et réalisé 9327 nouveaux contrats.

Prêts nouveaux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation
Nombre	6 804	5848	5833	7232	6874	8395	9327	+11,10%
K€	3 819	3965	3905	5344	5200	9308	12619	+35,57%

La moyenne de ces nouveaux prêts, après la hausse de +46% en 2024 progresse encore de +22% et passe de 1108 à 1353 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation
Prêt moyen en €	561.37	678.01	669.49	738.93	756.49	1108.75	1352,95	+22,02%

Cependant on constate une importante disparité entre agences de cette moyenne par contrat. A noter que la production en montant de l'agence d'Arles dépasse en 2025 celle du siège. La production se répartit ainsi :

Engagements nouveaux	Agence Avignon	Agence Carpentras	Agence Arles	Agence Valence	TOTAL
En K€	4813	1140	4881	1785	12619
En nombre	3852	1338	2279	1858	9327
Contrat moyen en €	1249,57	851,97	2141,56	960,74	1353
Part dans la production en montant (%)	38.15	9,04	38.67	14,14	100%

Les reconductions (DR + prolongations) de nos contrats augmentent en nombre et en montant.

Reconductions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation
Nombre	24 926	23919	22887	22181	23605	24318	25424	+4,54%
K€	14 279	14203	13882	14110	16175	18079	23538	+30,19%

Les dégagements (retraits définitifs de l'objet par le client) augmentent fortement en nombre comme en montant.

Dégagements	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation
Nombre	5 181	5 849	6492	5268	5843	5367	6609	7839	+18,61%
K€	2 913	3372	3988	3357	4001	3683	5306	7881	+48,53%

Avec 784 contrats ayant donné lieu à vente aux enchères en 2025, les ventes augmentent de 11,84%. Le taux de ventes passe de 4,22% en 2024 à 4,54 % du stock total en 2025. Cela signifie que 95,46% des objets sont récupérés ou les contrats reconduits.

Ventes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	924	588	782	745	888	701	784
Taux (%)	5,89	4,07	5,49	5,00	5,73	4,22	4,54

S'agissant des bonis, le montant constaté (crédits du compte 455-0) est comparable à celui de 2024. Le montant des bonis prescrits dans l'année (compte 875-1) est en baisse de 52,77 % mais 2024 avait été une année exceptionnelle.

Bonis	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation
Bonis constatés en €	155 295	172 607	169 533	189 001	191 955	248 170	247474	-0,28%
Bonis prescrits en €	31 506	18 523	27 169	28 490	31 413	51257	24206	-52,77%

Enfin, le nombre de contrats gérés et l'encours prêté augmentent respectivement de 4,24 et 29,01% (7 et de 33,29% en 2024).

Encours net	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation
Nombre	15 680	14448	14231	14875	15494	16579	17283	+4,24%
K€	8987	8713	8904	9888	10936	14577	18806	+29,01%

L'encours augmente dans toutes nos agences et particulièrement à Arles. Cet encours se répartit désormais de la façon suivante sur nos quatre sites :

Encours 2025	Avignon	Carpentras	Valence	Arles	Total
en nombre	7762	1885	4171	3465	17283
Part (%)	44,91	10,90	24,14	20,05	100
en K€	7718	1374	3316	6398	18806
Part (%)	41,05	7,30	17,63	34,02	100

L'encours a évolué ainsi :

Opérations	Stock brut au 31/12/2024	Engagements	Dégagements	Dégagements-Renouvellements	Ventes	acomptes	Stock net au 31/12/2025	Prolongations	Total opérations
En nombre	16579	9327	7839	(+-11146)	784	0	17283	14278	43374
En k€	14577	12619	7881	(+- 9456)	508	1	18806	14082	35091

Il est précisé que les versements d'acomptes ne sont possibles à la CCMA qu'en cas de fortes fluctuations du cours de l'or à la baisse impactant la valeur des contrats ou à titre tout à fait exceptionnel.

Nos services ont réalisé au total sur nos 4 agences, plus de quarante trois mille opérations principales (43374) dans l'année (engagements, dégagements, DR, ventes et prolongations) soit plus de 193 opérations par jour travaillé (224 jours travaillés par agent), pour plus de 35 millions d'euros. Ces opérations se répartissent ainsi sur nos quatre sites : Avignon 19892 soit 45,87%, Carpentras 5122 soit 11,80%, Arles 7917 soit 18,25% et Valence 10443 soit 24,08%.

La durée moyenne réelle des contrats de prêt sur gage est de 2 ans et 5 mois (29,03 mois) dont 33,16 mois au siège, 21,19 mois à Carpentras, 33,49 mois à Valence et 18,65 mois à Arles. En augmentation de 2015 à 2018, elle baisse depuis 2019. Comme le taux des ventes augmente peu par ailleurs, on peut estimer que la capacité de remboursement des clients s'améliore.

Durée moyenne des contrats	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En mois	40,13	39,58	38,22	34,49	33,73	31,43	29,03

Enfin, l'âge moyen des clients "prêt sur gage" est de 50 ans, plus jeune que celui des clients "dépôts à vue" (54 ans) ou prêts personnels (53 ans).

B/ Les prêts personnels

Le développement des partenariats avec les courtiers a permis une production régulière de 2016 à 2023. Mais on constate une baisse en 2024 qui se poursuit au même rythme en 2025. Les demandes sont moindres et de piètre qualité, et dans ce cas, refusées.

L'établissement a réalisé 258 prêts pour 3720 k€, dont 14 aménagements de prêts dus au surendettement pour 152 k€ (dits prêts BDF), soit une production réelle de 244 prêts pour 3568 k€. La production diminue en nombre de 19,62% et en montant de 29,79 %.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
Prêts accordés									
En nombre	431	441	453	447	403	416	321	258	-19,62 %
En montant(k€) (Hors BDF)	4 400	4 944	5784	5947	5882	7428	5299	3720	-29,79 %

La production est comptabilisée sur nos 4 sites selon le lieu de traitement du dossier :

Production 2024	Avignon	Arles	Carpentras	Valence	TOTAL
en nombre	115	48	88	7	258
Dont partenaires	27	6	31	0	64
Soit partenaires	23,47%	12,5%	35,22%	0%	24,80%
en montant(k€)	1737	413	1503	67	3720
Dont partenaires	794	79	1110	0	1983
Soit partenaires	45,71%	19,12%	73,85%	0%	53,30%

Le **taux moyen** des prêts attribués en décembre 2025 est de 6,47% (5,96 en décembre 2024). Ce taux est en hausse pour la quatrième année consécutive. La production des courtiers représente plus de 24% en nombre et plus de 53% en montant. La part des microcrédits est de 22,09% en nombre et 6,74% en montant.

Le montant moyen prêté, qui progressait depuis 2017, s'établit en 2025 à 14 419 €.

montant moyen prêté en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	10 209	11 211	12768	13304	14595	17855	16507	14419

L'établissement comptait, fin 2025, plus de 2200 clients prêts personnels et gérât, au 31/12/2025, 1547 dossiers pour un montant global de 18 729 k€..

Le montant moyen d'un prêt en stock s'établit fin 2025 à 12106 €.

Encours Prêts*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers en nb	1 687	1 665	1689	1675	1649	1682	1653	1547
Dossiers en K€	12 869	13 548	14801	15777	16911	19135	20101	18729
Prêts moyen €	7 628	8 137	8763	9419	10255	11376	12160	12106

* BDF inclus

L'encours de prêts baisse de 6.41% en nombre et de 6,82% en montant. Il régresse après une hausse constante depuis 2019. Cette baisse est la conséquence d'une production réduite et prudente et aussi des rachats anticipés toujours très importants.

Variation de l'encours	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En nombre	-9,15%	-1,30%	+1,44%	-0,83%	-1,55%	+ 2%	-1.72%	-6,41%
En montant	-2,48%	+5,27%	+9,25%	+6,59%	+7,18%	+13,15%	+5,04%	-6,82%

L'établissement propose les catégories de prêts suivantes :

Les prêts personnels classiques

Destinés aux particuliers, ils permettent de financer des projets non professionnels de toute nature : véhicule, travaux, frais de succession, loisirs... dans la limite de 75 000€ et sur une durée maximale de 120 mois, voire 144 mois sous conditions spécifiques.

Les regroupements de crédits

Ils sont destinés à réduire le taux d'endettement du particulier par l'octroi d'un prêt unique sur une durée plus longue, en rachetant les dettes dont les divers crédits en cours.

32 prêts de ce type ont été réalisés en 2025 (66 en 2023, 43 en 2024) pour 681 K€ (1732 K€ en 2023, 1162 K€ en 2024) dont 16 via un partenaire (46 en 2023, 29 en 2024)).

L'encours au 31/12/2025 est de 270 prêts pour 4 600 K€ dont 171 via un partenaire.

Les microcrédits

L'établissement a commencé à distribuer des microcrédits personnels accompagnés en 2016. De nombreux partenariats ont été construits. Depuis l'origine, 435 prêts ont été débloqués pour 1504 k€. Le projet est, dans la grande majorité des cas, destiné à permettre l'accès à l'emploi par la mobilité.

La production est en hausse en nombre comme en montant après les baisses constatées depuis 2022. Le montant moyen prêté est lui aussi en hausse à 4401 €.

Nos partenaires les plus actifs en 2025 sont le Secours Catholique, l'UDAF30 et le CCAS d'Arles.

A noter que suite à la signature d'une convention de partenariat en 2023, le Conseil Départemental de Vaucluse organisera la formation des agents des EDES début 2026.

Production	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	7	19	37	42	31	78	75	61	41	57
Montant	18 K€	38 k€	89 K€	110 k€	90 k€	232 k€	286 k€	256 k€	157 k€	251 k€
Prêt moyen	2571	2000	2405	2619	2903	2974	3813	4196	3829	4401

L'encours au 31/12/2025 est de 192 dossiers pour 491 k€, soit une baisse de 4,95 % en nombre mais une hausse de 7,91 % en montant.

La part du Secours Catholique qui garantit directement à 50% les prêts en cours au 31/12/2025 est de 55 dossiers pour 131 k€. A partir du 1^{er} janvier 2026, pour les nouveaux dossiers, il devient un partenaire ordinaire, la garantie relevant directement du Fonds de Cohésion Sociale.

Encours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	7	25	58	93	100	147	180	210	202	192
Montant	18 K€	44 K€	100 K€	151 K€	155 K€	289 K€	429 K€	493 K€	455 K€	491 K€

Le contentieux des prêts personnels

Tous prêts confondus, l'encours des dossiers contentieux est passé de 139 dossiers pour 1363 K€ en 2024 à 160 dossiers pour 1712 k€ en 2025. Il représentait, en 2024, 8,41% de l'encours de prêts personnels en nombre et 6,78% en montant pour passer respectivement à 10,34 et 9,14%.

S'agissant des microcrédits, 27 sont actuellement au contentieux (26 en 2024) sur un encours de 192 prêts soit un taux d'impayé de 14,06% en nombre et de 7,65% en montant. On constate une bonne qualité des dossiers du Secours catholique.

Il est précisé que les taux réglementaires des prêts non performants, dit NPLs, sont calculés sur des encours en montant comprenant les prêts sur gage, les taux tombent alors en dessous de 5%.

Tous les dossiers contentieux sont provisionnés, le taux global étant supérieur à 70%.

Le montant des pertes augmente par rapport à 2024 et représente 0,46 % de l'encours. Ces admissions en non-valeur ont évolué sur les dernières années de la façon suivante :

NON VALEURS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En K€	41	113	72	125	37	45	104	61	44	81	62	92
Taux (%)	0.18	0.62	0.47	0.94	0.29	0.33	0.70	0.39	0.26	0.42	0.30	0.46

C. Le service des dépôts :

La collecte de l'épargne permet le financement de 71% de nos activités de prêts. Nos ressources "clientèle" s'élèvent à 26,65 millions d'euros (24,59 fin 2024) alors que notre encours global de prêts représente 37,50 millions d'euros (34,35 fin 024).

Les tarifs des services proposés sont compétitifs pour l'ensemble de notre offre. Nous évitons volontairement tout produit complexe pour nous concentrer sur les services de base attendus d'un établissement de proximité et de service public : tenue des comptes à vue, découverts, opérations de caisse, cartes bancaires, chéquiers, assurances des moyens de paiement, comptes sur livret, comptes à terme, contrats d'assurance-vie en partenariat, et enfin opérations en ligne y compris virements instantanés.

Tout renseignement peut-être obtenu à nos guichets, par téléphone, courrier, courriel, sur notre site www.cmavignon.com ou encore sur Facebook :



<https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/>

Nos titulaires de comptes à vue bénéficient, compte tenu de leur fidélité, de tarifs privilégiés sur la plupart des services proposés, notamment sur les taux des prêts.

➤ Les comptes à vue :

L'établissement compte en 2025 2917 clients et gère 2053 comptes. 90,64% de nos clients sont des personnes physiques, l'établissement ayant exclu dans son règlement interne la gestion de comptes professionnels. Les 273 personnes morales sont essentiellement des associations.

Évolutions annuelles des comptes ouverts au Crédit Municipal d'Avignon :

Comptes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	1 990	2063	2151	2181	2185	2128	2078	2053
Solde 31/12	7 920 k€	8 567 k€	9552 k€	10496k€	10746k€	9 768k€	8 924€	9724€

Le nombre de comptes baisse pour la troisième année consécutive (-1,20%) mais le solde augmente (+8,96%). Il s'établit en fin d'année à 9 724 k€.

Le total de l'encours moyen mensuel progresse de 0.95% et s'élève à 9 505 K€.

Comptes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen K€	6 719	8 183	9280	10371	10934	9914	9416	9505
Taux variation	+19,19%	+21,78%	+13,40%	+11,75%	+5,42%	-9,32+%	-5%	+0,95%

Les ouvertures, clôtures et encours de comptes se répartissent ainsi :

Répartition des comptes par site	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	TOTAL
Ouvertures 2025 en nombre	104	21	9	16	150
Clôtures en nombre	109	21	27	18	175
Encours en nombre	1041	536	226	250	2053
Encours en montant (K€) des comptes créditeurs	6491	1927	573	733	9724
Répartition de l' encours en montant (%)	66.75	19.81	5.89	7.54	100

En 2025, on compte 109 entrées en relations d'affaires nouvelles. 150 nouveaux comptes ont été ouverts mais le nombre de fermetures (175) est toujours plus important. Elles sont souvent consécutives à nos contrôles visant à réduire le nombre de comptes inactifs ou présentant des opérations à risque mais aussi à la mobilité bancaire des clients.

Comptes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ouverts	206	237	231	228	218	162	159	150
soldés	184	164	143	198	214	219	209	175

Plus de 38% des comptes bénéficient d'une autorisation permanente de découvert. Cette facilité n'est pas accordée ou exceptionnellement aux personnes morales. Plus de 42,37 % du total des comptes bénéficient d'une assurance des moyens de paiement. On dénombre 2432 abonnements à notre site bancaire dont 1684 titulaires de compte.

11,28% des comptes (hors contentieux) sont débiteurs (11,73% en 2024), en grande majorité avec convention de découvert. L'encours moyen débiteur est stable et représente 0,73 % de l'encours net moyen (0.74% en 2024).

Le contentieux reste stable avec 24 comptes contre 23 en 2024, 27 en 2023, 28 en 2022, 31 en 2021 et 36 en 2020, et représente 1,17% des comptes en nombre contre 1,10 % en 2024.

En 2025, le service a traité, toutes agences confondues, 73 321 opérations entrantes (74 148 en 2024) pour 45 405 k€ (45 189 en 2024) (dont dépôts d'espèces 486 k€) et 569 971 opérations sortantes (592 825 en 2024) pour 42 991 k€ (43 479 en 2024), dont 41 525 retraits d'espèces (45 198 en 2024) pour 5 068 K€ (5 562 en 2024).

La gestion des clients fragiles

Dans le cadre de son action sociale et de son partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, plus de 20 comptes sont ouverts à des jeunes afin de favoriser leur accès à la formation et à l'emploi. De même, un partenariat avec le Conseil départemental permet l'ouverture de comptes à des mineurs placés sous sa tutelle (environ 50 comptes).

1 compte est géré dans le cadre du droit au compte.

397 clients (titulaires et co- titulaires) soit 394 comptes sont identifiés comme fragiles financièrement (387 en 2024) mais 65 seulement ont accepté l'offre spécifique. 552 cartes de paiement à autorisation systématique sont utilisées par nos clients (547 en 2023) sur un total général de 1463 cartes visa (soit 37.73%).

➤ Les comptes à terme :

L'encours des CAT, qui diminuait depuis 2016, augmente depuis 2022 . Il n'existe plus d'encours de BDC puisque l'établissement a décidé d'abandonner ce produit en 2020 avec gestion extinctive.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BDC	530 k€ 13 récépissés	521 k€ 13 récépissés	481 k€ 5 récépissés	357 k€ 3 récépissés	357 k€ 3 récépissés	108 k€ 1 récépissé	0 0	0 0
CAT	4 963 k€ 209 contrats	5326 k€ 195 contrats	5140 k€ 184 contrats	4780 k€ 170 contrats	4143 k€ 152 contrats	5117 k€ 194 contrats	8434 k€ 284 contrats	9365k€ 327 contrats

➤ Les livrets :

L'établissement a fait le choix de ne pas proposer les livrets défiscalisés mais son propre livret B afin de favoriser sa trésorerie tout en évitant les coûts liés à la gestion de ces produits réglementés.

L'encours en nombre diminue de 4,27% en 2025 et s'établit à 1030 livrets. L'encours en montant progresse de 5,07 % et s'élève à 7592 k€. La moyenne par livret est de 7370 €. 40 titulaires sont des personnes morales pour un encours de 604 k€, soit 7,99% de l'encours total.

Evolution globale	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	1 223	1 214	1205	1214	1197	1141	1076	1030
Montant	6 294 k€	5 954 k€	6817K€	7595K€	7517K€	7768K€	7225 K€	7592 K€

Répartition des livrets par agence	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	TOTAL
Ouvertures 2025	15	11	7	6	39
Clôtures 2025	27	21	26	11	85
Encours en nombre	429	314	170	117	1030
Encours en montant (K€)	4084	2374	616	483	7557

➤ Globalement, les ressources clientèle restent stables et représentent 26,65 millions d'euros.

➤ Information sur les comptes inactifs

Trois comptes inactifs ont été clôturés et transférés à la CDC en 2025 :

Comptes inactifs Transférés CDC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
nombre	11	2	2	0	6	1	3
Montant en €	7201	1202	511	0	4935,58	2476.07	10322.42

Au 31/12/2025, on dénombrait 35 comptes inactifs pour un montant global de 21003,05 €.

Encours Comptes inactifs au 31/12/N	2020	2021	2022	2023	2024	2025
nombre	5	32	77	46	43	35
Montant en €	564.19	4974.51	8890	10669.56	10106.96	21003.05

D. Les autres services :

La CNP reste notre partenaire historique et principal puisque cette société assure efficacement nos clients prêts personnels dans le cadre d'un contrat groupe spécifique.

Pour la protection des moyens de paiement des titulaires d'un compte à vue, nous commercialisons « *Griffon-Protection* » en partenariat avec SPB pour la dernière année. L'assureur Axa a décidé de se retirer progressivement dès 2025. Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau partenaire pour proposer un produit similaire.

CNP-Amétis propose à nos clients toute une gamme de produits d'assurance et l'expertise de conseillers en patrimoine.

Notre établissement continue de proposer à titre tout à fait accessoire les prêts immobiliers via nos partenaires.

III. LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2025

Le produit net bancaire

Le PNB progresse depuis 2021, et de 20% en 2025. Les intérêts perçus pour nos activités de prêts sur gage augmentent de plus de 31%, ceux des prêts personnels de 3,40%. Globalement, les recettes issues de l'activité des prêts progressent de 24,30%.

PNB	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant K€	2630	2625	2438	2507	2735	3005	3127	3777
Variation %	-2,73	-0,19	-7,12	+2,83	+9,09	+9,87	+4.05	+20,78

Augmentation des frais généraux

Les frais généraux ou charges générales d'exploitation augmentent de 12 %. C'est la plus forte augmentation constatée depuis 2020. L'établissement doit supporter les dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre des virements instantanés, des divers contrôles et à l'hébergement et maintenance du site bancaire.

Frais généraux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant K€	2430	2238	2240	2251	2296	2377	2445	2741
Variation %	-3,18	-0,28	-0,08	+0,48	+2	+3,53	+2,86	+12

Un résultat en forte amélioration

Le RBE qui avait progressé en 2024 de 31.23% augmente encore de 58%.

Le coût du risque est en forte hausse et passe de 147 à 364 k€, soit +147%, ce qui explique une progression limitée à 27% du résultat net d'exploitation.

Le résultat net dépend des dépenses et recettes exceptionnelles. Les premières sont constituées principalement de la contre-passation au 1^{er} janvier des droits fixes courus non échus des contrats de gages comptabilisés en recettes au 31/12 de l'exercice précédent ainsi que de dépenses relatives à l'exercice précédent. Les recettes exceptionnelles représentent les bonis prescrits, la reprise de décote et le recouvrement de créances admises en non-valeur.

Résultat net après impôt	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant K€	114	90	-14	1	18	154	311	385
Variation %	+5600	-21,5	-115,55	+110	+1700	+746	+110	+23,79

Un coefficient net d’exploitation de 75,50 %

Le coefficient d’exploitation s’améliore pour la cinquième année consécutive.

Coefficient D’exploitation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux en %	93,35	92,25	99,65	97,27	91,46	84,92	81,39	75,50
Variation %	-1,08	-1,17	+8,02	-2,38	-5,97	-7,15	-4,15	-7,23

La structure du bilan

Elle est saine.

Les ressources :

Nos fonds propres de base da catégorie 1 s’élèvent à 9845 k€ au 31/12/2025. Après intégration du résultat, les fonds propres globaux sont de 10 315 k€ et représentent 25 % des ressources.
La proportion des ressources clientèles (dépôts des clients) est de 63,56 %. Celles de l’interbancaire passe de 6.60 % à 9,56 % du fait du besoin de trésorerie pour financer la forte activité de prêts sur gage.

Les emplois :

Notre trésorerie est passée de 2 à 3,25 millions d’euros en 2025. Elle représente près de 8% des emplois.

La part des emplois clientèle (encours prêté) est de plus de 88%.

La part des prêts sur gage augmente fortement en passant de 44 à 52,6% des emplois clientèle.

Répartition des emplois clientèle	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prêts sur gage	42.5%	39%	37.9%	38.80%	38.87%	43.92%	52,64%
Prêts personnels	57.2%	60.7%	61.80%	60.9%	60.87%	55.89%	47,16%
Découverts	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.26%	0.19%	0,19%

CONCLUSION

En 2025, les Crédits municipaux, comme en 2024, ont évolué dans un contexte économique mondial plutôt favorable à leur activité de prêt sur gage. L'instabilité géopolitique aidant, le cours du dollars a baissé et le cours de l'or a poursuivi sa course vers des sommets jamais atteints de valeur refuge.

Cette hausse des cours nous permet de prêter davantage et nos services attirent une clientèle parfois nouvelle qui ne trouve pas dans le système bancaire traditionnel du prêt à la consommation la même réactivité.

Nous constatons en parallèle une chute de l'activité des prêts personnels consécutive notamment à une baisse de la demande et à des dossiers de mauvaise qualité ainsi qu'une dégradation mathématique du taux de créances douteuses.

La collecte de l'épargne reste insuffisante et nous contraint à recourir à l'emprunt pour répondre à la demande de prêts sur gage.

Il est très important malgré tout de maintenir à niveau notre activité bancaire traditionnelle, en prévision des périodes à venir où l'activité des prêts sur gage sera moins importante, et éviter ainsi les difficultés des établissements mono-produit. Notre dispositif bancaire est performant : nos clients peuvent effectuer en ligne leurs opérations y compris les virements instantanés.

Avec un excellent résultat, dans la continuité de 2024, le coefficient d'exploitation est très satisfaisant et tous les ratios réglementaires sont respectés.

Grace à un personnel compétent et impliqué, et malgré des difficultés d'effectifs, le service rendu au public est resté à la hauteur. Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes.

Je remercie également les administrateurs pour leur travail à nos côtés, particulièrement notre Vice-Président, ainsi que Madame le Maire pour sa confiance.

JD.FAEDDA

PATRIMOINE DE LA CCM



ETAT DU PERSONNEL



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ¹

¹ Les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros sauf indication contraire.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAISSE :

➤ Sur Avignon :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon possède sur deux sites, en plein centre-ville, 820m² de bureaux :

- Le siège social, bâtiment de 600 m², sis 2 rue Viala, affecté également à l'accueil de la clientèle, a été acquis en pleine propriété en 1985 pour une valeur totale initiale de 684 969,90 €.
- D'autres bureaux d'une superficie de 220 m² situés Plan de Lunel, acquis en copropriété en 1991 au prix de 190 561,27 € abritent des bureaux de réception de la clientèle prêts personnels ainsi que la salle de réunion.

➤ Sur Carpentras :

L'établissement est propriétaire d'un immeuble sis au 38 avenue Wilson d'une surface de 150 m² acquis en 2002 au prix de 147 875,55 € et abritant l'agence de Carpentras.

➤ Sur Arles :

L'établissement s'est rendu acquéreur courant 2014, pour un prix de 300 000 euros d'une maison d'habitation de 140 m² sise 24 boulevard Émile Combes transformée en agence bancaire ouverte en janvier 2016.

ETAT DU PERSONNEL :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon compte 30 agents inscrits à l'effectif au 31 décembre 2025, dont :

Effectifs rémunérés : 30 agents.

Équivalent Temps Plein : 29.70

Comprenant :

- 27 agents de la fonction publique territoriale
- 3 agents contractuels relevant du régime général de droit public,

Répartition par grade du personnel :

- 1 cadre A+
- 4 cadres A (dont 3 titulaires et 1 non titulaire)
- 8 cadres B (tous titulaires)
- 17 cadres C (dont 1 non titulaire)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1) Les immobilisations

La règle de comptabilisation des actifs retenue est la méthode d'amortissement linéaire des immobilisations sur les durées d'usage.

Les durées d'amortissement sont fixées par délibération et sont conformes aux préconisations comptables et fiscales.

2) Opérations avec la clientèle

a) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont enregistrées comptablement par catégories de prêts et selon leur durée initiale. On distingue :

- deux catégories de prêts :

- Encours des créances saines accordées au taux du marché
- Encours des créances saines faisant l'objet d'un plan « commissions de surendettement » nettes de décote.

- trois durées initiales de remboursement :

- Inférieures à un an.
- Comprises entre un an et deux ans.
- Supérieures à deux ans.

b) Impayés :

L'évaluation du risque sur le capital dû est effectuée individuellement pour chacun des dossiers.

Le capital douteux au 31 décembre est provisionné en moyenne à **70% minimum**. Les créances rattachées sont provisionnées à 100 %. Il en ressort un taux global de couverture du risque supérieur à 70%.

Les impayés en capital sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Entièrement garantis par le commissaire-priseur (D 514-3 du COMOFI), ils ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non garantis, c'est-à-dire au-delà du 7^{ème} mois, sont provisionnés à 100%.

Les soldes débiteurs des comptes de dépôts à vue qui présentent des difficultés de régularisation sont enregistrés en compte de créances douteuses et provisionnés à hauteur de **100 %**.

Par ailleurs, la Caisse a constitué un fonds pour risques bancaires généraux à partir d'une provision pour risques à moyen et long terme conformément à la réglementation bancaire. (C.R.B. 90-02).



BILAN de CLÔTURE

Comptabilité Publique

Exercice 2025



BILAN DE CLÔTURE – Comptabilité Publique

ACTIF

ART	LIBELLES	ACITF NET
201	PRIMES & FRAIS D'EMISSION	0,00
2013	Frais d'établissement et d'études	0
	Actif BRUT	0
2018	Amorti. des frais d'Ets.	
203	LOGICIELS	16 707,40
2030	Actif BRUT	226 285,02
2038	Amortissements des logiciels	-209 577,62
208	Autres immobilisations incorporelles	45 890,86
2080	Immobilisations incorporelles	0
2081	Certificats d'associés F.G.D.R	45 890,86
2100	TERRAIN	
212	Constructions	338 294,62
2123	Actif BRUT	1 830 023,41
2128	Amorti. des constructions	-1 491 728,79
214	Matériel et outillage	269 432,97
2140	Matériel hors informatique	
	Actif BRUT	582 195,44
2141	Matériel informatique	
	Actif BRUT	228 374,44
2148	Amorti. du mat. & outillage	-541 136,91
215	Matériel de transport	17 997,29
2150	Actif BRUT	42 331,48
2158	Amorti. du mat. de transport	-24 334,19
216	Autres immobilisations corporelles	477 565,91
2160	Mobilier et mat. de bureau	
	Actif BRUT	246 702,14
2162	Agencements, aménagements et installations	
	Actif BRUT	1 764 563,94
2168	Amorti. autres immobilisations corporelles	-1 533 609,17
230	Immobilisations en cours	0,00
2300	Immobilisations corporelles	
2301	Immobilisations incorporelles	
261	Titres de participation	0,00
2611	Titres non-inscrits à la côte officielle	
2619	Provisions Titres de Participation	
27	Dépôts et cautionnements	28 934,13
270	Autres Dépôts versés	28 934,13
275	Cautionnements versés	0
TOTAL CLASSE II		1 194 914,18

ART	LIBELLES	ACITF NET
410	EMPRUNTEURS / CREANCES	16 608 894,85
4103	Prêts personnels	16 608 894,85
4106	Autres crédits de trésorerie	
4108	Autres crédits	70 341,08
416	Capital à recevoir	268 855,74
4163	Prêts personnels	
417	Capital non recouvré	29 261,73
4173	Prêts personnels	29 261,73
418	Créances rattachées	78 554,02
4183	Prêts personnels	78 554,02
419	Créances douteuses, litigieuses	434 608,39
4190	Créances douteuses ou litigieuses	1 635 087,53
4191	Créances rattachées douteuses ou litigieuses	95 720,98
4199	Prov. pour creances douteuses	-1 296 200,12
437	État, impôts sur les bénéfices	0
445	Autres chèques CCM à vue	110,00
456	Gages réquisitionnés	210 200,87
486	Charges payées ou comptabilisées d'avance	210 200,87
4868	Autres charges payées d'avance	210 200,87
4861	Intérêts payés ou comptabilisés d'avance	
488	Autres produits et intérêts à recevoir	125 491,96
4888	Autres produits à recevoir	125 491,96
489	Compte de régularisation	
490	Produits bruts des ventes de gages	29 514,02
492	Paielements à imputer ou à régulariser	33 411,02
4929	Autres paiements divers à imputer	33 411,02
TOTAL CLASSE IV		17 899 944,20

ART	LIBELLES	ACITF NET
510	PRETS SUR GAGES CORPORELS	19 628 711,19
5102	Prêts sur Gages Corporels	18 806 098,00
5103	Créances rattachées sur G.C.	822 613,19
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	10 244,71
5401	Chèques à recouvrer	10 244,71
550	TITRES DE PLACEMENT	
560	BANQUE DE FRANCE	250 000,00
5601	Compte ordinaire	250 000
567	Comptes et prêts à terme	
5672	Comptes et prêts à terme	
5676	Créances rattachées prêts à terme	
568	TRESOR PUBLIC	372 330,96
5680	Compte ordinaire	372 330,96
569	AUTRES COMPTES	2 160 478,79
5690	Caisse compensatrice : CCM TOULON	79 605,18
5691	Compte ordinaire SOCIETE GENERALE	2 080 873,61
5693	Dépôts à Terme Établissement de crédit	0
570	CAISSE	471 578,43
5800	AVANCES AUX REGISSEURS (SIEGE)	2000,00
TOTAL DE LA CLASSE V		22 895 344,08

TOTAL DE L'ACTIF	41 990 202,46
-------------------------	----------------------

PASSIF

ART	LIBELLES	PASSIF
105	FONDS DE DOTATION	9 815 313,17
1050	Dotation 914 694,10	
1051	Excédents capitalisés 8 147 274,28	
1052	Bonis capitalisés 750 814,14	
1055	Subventions d'équipement 2530,65	
106	DONS ET LEGS	
111	RESERVE LIBRE	4732,58
120	Report à nouveau	
155	Provisions pour risques et charges	
155	Provisions pour risques bancaires	
156	Provisions pour risques bancaires généraux	109 563,62
156	Provisions pour risques bancaires 109 563,62	
158	Provisions pour charges (Réserves)	
169	Emprunts pour investissements	10 279,42
	TOTAL CLASSE I	9 939 888,79

ART	LIBELLES	PASSIF
500	EMPRUNTS ORGANISMES FINANCIERS	4 006 532,59
5001	Emprunts au jour le jour	
5002	Emprunts à terme 4 006 532,59	
5003	Emprunts obligataires	
502	BONS DE CAISSE SUR FORMULES	
5020	Bons de caisse sur formules	
5025	Dettes rattachées	
503	BONS DE CAISSE SUR RECUS	
5030	Bons de caisse sur reçus	
5035	Dettes rattachées	
505	COMPTES DE DEPÔTS A VUE	9 723 574,35
5051	Dépôts sans intérêts -Clientèle 9 723 574,35	
5058	Oppositions sur dépôts à vue	
506	COMPTES DE DEPÔTS A TERME	9 364 583,53
5060	Comptes de dépôts à terme Clients 9 157 543,30	
5061	Dettes rattachées 207 040,35	
5064	Certificats de dépôts négociables	
5065	Dettes rattachées	
507	COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	7 556 799,53
5070	Comptes sur livrets ordinaires 7 556 799,53	
5079	Dettes rattachées sur comptes sur livrets	
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	47 834,56
5407	Comptes de la clientèle exigible après encaissement 47 834,56	
543	Chèques provisionnés	623,59
582	Comptes de liaison	
	TOTAL CLASSE V	30 699 948,27

ART	LIBELLES	PASSIF
400	Fournisseurs et entrepreneurs	54 437,85
406	Commissaires-priseurs	11 023,69
407	Fournisseurs retenues de garantie	0
409	Autres créanciers	32 257,16
4199	Provisions. Créances douteuses ou litigieuses	
425	Rémunérations dues au personnel	392,39
436	IMPÔTS, TAXES & Sommes recouvrables sur les Tiers	50 107,96
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire 38 540,96	
4361	Droit de timbres	
4362	Plus-value sur vente de gages corporels 0	
4369	Autres impôts 11 567,00	
437	État, impôt sur les bénéfices	22 551,00
438	Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 031,00
445	Autres caisses de Crédit Municipal	0
45	OPERATIONS SOCIALES ET DIVERSES	247 474,09
455	Bonis à régler 247 474,09	
4520	Opérations à caractère social	
4550	Bonis à régler/vente de gages corporels	
460	BONS DE CAISSE ECHUS A REMBOURSER	
4600	Capital échus à rembourser	
4601	Intérêts échus à rembourser	
462	Dépôts cautionnements	
463	ORGANISMES SOCIAUX	
4631	Sécurité sociale	
4632	CNRA et IRCANTEC	
4636	Fonds de solidarité	
4637	Mutuelles	
464	LOCATAIRES ET AGENTS LOGES	
465	REGLEMENTS DIVERS	43 943,39
4650	Reste à payer sur règlements par virement	
4651	Excédents de versement 30 559,91	
4653	Sommes à reverser 0	
4654	Cotisations perçues pour le cpte de tiers 13 383,48	
4655	Excédents de caisse	
476	AUTRES CHARGES ET INTERETS A PAYER	7 323,76
4761	Intérêts des Emprunts pour Investissements 323,76	
4763	Charges à payer - Congés à payer	
4768	Autres charges à payer 7000,00	
478	AUTRES PRODUITS PERCUS D'AVANCE	375 311,20
4788	Autres produits perçus d'avance 375 311,20	
490	PRODUITS SUR VENTES DE GAGES CORPORELS	
491	ENCAISSEMENTS A IMPUTER OU A REGULARISER	113 860,05
4910	Encaissements non ventilés sur prêts 90 840,28	
4916	Produits sur Gages Corporels 19 544,77	
4919	Autres Produits à imputer ou à régulariser 3475,00	
	TOTAL CLASSE IV	965 713,54

RESULTAT DE L'EXERCICE	384 651,86
-------------------------------	-------------------

TOTAL DU PASSIF	41 990 202,46
------------------------	----------------------

Organisation générale :

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon assure directement la fonction de comité des risques.

Par délibération n°2021-030 du 12/10/2021 du Conseil d'Orientation et de Surveillance, l'organisation du dispositif de contrôle interne a été mise à jour, en conformité avec l'arrêté du 25 février 2021 :

Monsieur Jean Dominique Faedda, 1^{er} dirigeant effectif, a été nommé responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle périodique. Monsieur Philippe Blanc 2^{ème} dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. Les deux dirigeants effectifs participent activement et en continu aux contrôles permanents organisés dans le cadre du plan de contrôle annuel.

Dans sa séance du 5 septembre 2023 (n°2023-017), le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé la nomination de Madame Laurence BERNARD en tant que Responsable de la fonction du risque et de la conformité, sous l'autorité des dirigeants effectifs. A ce titre elle sera également responsable du PUPA et de la mise en œuvre de DORA (confirmation par délibération 2024-002 du 23/01/2024).

Elle rend compte de l'exercice de ses missions à l'organe exécutif et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

Ses travaux sont présentés périodiquement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elle peut participer aux séances du Conseil et rendre compte directement aux administrateurs.

Le contrôle périodique est confié depuis 2025, au cabinet d'audit EY, sous le contrôle du Directeur général. Un marché a été conclu jusqu'en 2027 dans le cadre d'un appel d'offre groupé de plusieurs Caisses de Crédit Municipal passé en 2024.

L'organisation de la CCM, établissement public par ailleurs, est conçue de manière à garantir le maximum d'indépendance entre d'une part, les unités chargées de l'engagement, de la validation et du règlement des opérations et, d'autre part, le suivi des diligences liées aux missions de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle permanent prévoit la matérialisation des contrôles par service, visés par les différents intervenants et niveaux de contrôle et leur archivage par la direction.

ETATS FINANCIERS PUBLIABLES² & ANNEXE

SOMMAIRE

PRESENTATION FINANCIERE DE L'ENTITE
CADRE GENERAL, PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES

- 1.1. Normes applicables et comparabilité
- 1.2. Format de présentation des états financiers
- 1.3. Principes et méthodes comptables
- 1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

- 2.1. Risque de crédit
- 2.2. Risque de "marché"
- 2.3. Risque de liquidité et de financement
- 2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
- 2.5. Risques opérationnels
- 2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires
- 2.7. Le risque de non-conformité

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1. Produits et Charges d'intérêts
- 3.2. Commissions nettes
- 3.3. Charges générales d'exploitation
- 3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.
- 3.5. Coût du risque
- 3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs
- 3.7. L'impôt sur les sociétés

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

- 5.1. Caisse, Banque centrale
- 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 5.3. Instruments dérivés de couverture
- 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente
- 5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
- 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- 5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.10. Capitaux propres
- 5.11. Couverture en besoin de liquidité

6. REMUNERATIONS ET SITUATION DU PERSONNEL

² Sauf indication particulière, les données financières sont exprimées en milliers d'euros.

6.1. Détail des charges de personnel de la période

6.2. Effectif fin de période

6.3. Autres avantages sociaux

6.4. Rémunérations du dirigeant

6.5 rémunérations variables complémentaires

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1. Engagements de garantie reçus

7.2. Engagements de financement donnés

8. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Honoraires du commissariat aux comptes

9.2 Les comptes inactifs

9.3 Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière

PRESENTATION FINANCIERE DE L'ENTITE (en K€ sauf indication contraire)

ACTIF	Exercice 2024	Exercice 2025
Caisse, banques centrales, CCP	501	724
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	1731	2532
Créances sur la clientèle	34349	37152
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	43	46
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	0	
Immobilisations corporelles	1030	1120
Capital souscrit non verse		
Actions propres		
Autres actifs	40	40
Comptes de régularisation	319	376
TOTAL DE L'ACTIF	38013	41990

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2025
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	2521	4017
Opérations avec la clientèle	24589	26692
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	542	561
Comptes de régularisation	431	405
Provisions pour risques et charges		
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux	110	110
Capital souscrit	9504	9815
Primes d'émission		
Provisions, Réserves	5	5
Écarts de réévaluation		
Provisions réglementées, subventions d'investissement		
Report à nouveau (+/-)		
Résultat de l'exercice (+/-)	311	385
TOTAL DU PASSIF	38013	41990

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	419	398
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	19946	26987
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTATS MODELE EN LISTE	Exercice 2024	Exercice 2025
Intérêts et produits assimilés	2936	3549
Intérêts et charges assimilés (+/-)	-437	-511
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Produits sur opération de location simple		
Charges sur opération de location simple		
Revenus des titres à revenus variables	0	
Commissions (produits +)	885	1063
Commissions (charges -)	-30	-35
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)		
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)		
Autres produits d'exploitation bancaire	144	124
Autres charges d'exploitation bancaire (+/-)	-271	-311
Produit net bancaire	3227	3879

COMPTE DE RESULTATS (Suite)	Exercice 2024	Exercice 2025
Charges générales d'exploitation	-2445	-2741
Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles.	-156	-164
Résultat Brut d'Exploitation	626	974
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-147	-364
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-147	-364
Résultat d'exploitation	479	610
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	+11	+1
Résultat courant avant impôt	490	611
Résultat exceptionnel (+/-)	-81	-104
Impôts sur les bénéfices	-98	-122
Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
RESULTAT NET	311	385

Signature du Directeur Général

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale. Son activité se développe sur deux axes distincts.

Une activité monopolistique : le prêt sur gage corporel, à caractère social. Ce service est proposé dans le Vaucluse (Avignon siège et Agence de Carpentras), sur la Drôme (Agence de Valence) et les Bouches du Rhône (Agence d'Arles).

Une activité concurrentielle : l'activité bancaire qui peut s'étendre aux départements limitrophes et au-delà : comptes à vue, placements, prêts personnels et produits annexes.

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est assujettie au code monétaire et financier. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et présente ses comptes annuels, certifiés par un Commissaire aux Comptes, conformément à la réglementation.

Les Caisses de Crédit Municipal sont entre-autre, assujetties à une réglementation qui leur est propre notamment les articles L514-1 et suivants et D 514-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Elles sont administrées par un Directeur, sous le contrôle d'un Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Directeur est nommé par le Maire de la commune où la Caisse a son siège, après avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance

L'organe exécutif de l'établissement est composé de deux dirigeants effectifs en vertu du code Monétaire et Financier et de la directive européenne 2013/36/08 :

Le Directeur Général – Responsable légal et autorité territoriale de l'établissement

Le Directeur Général Adjoint (délibération n°2016/016)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est composé du maire de la "commune siège" de l'établissement, président de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal de la "commune siège" de l'établissement et de membres nommés par le maire de la "commune siège" de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire. Il définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la Caisse de Crédit Municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les autres domaines de compétence du Conseil d'Orientation et de Surveillance ainsi que les catégories d'opérations autres que les actes de gestion courante dont la conclusion est subordonnée à son autorisation préalable.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance veille au respect des réglementations générales de la profession bancaire et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Caisses de Crédit Municipal. À cette fin, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'alinéa 8 de l'article L514-2 du COMOFI précise que la commune où la Caisse a son siège est considérée comme l'actionnaire ou le sociétaire unique de l'établissement pour l'application des dispositions de l'article L511-42 du code monétaire et financier.



1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Normes applicables et comparabilité

En tant qu'établissement public, la comptabilité est tenue par un agent comptable public et les comptes sont soumis au contrôle de la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse et de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'établissement respecte les délais de paiement des dettes fournisseurs conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Le montant du solde des dettes fournisseurs s'élève à 55K€ au 31 décembre 2025 (il était de 94K€ au 31 décembre 2024).

1.2. Format de présentation des états financiers

Les comptes font l'objet d'une double présentation liée à son statut d'établissement public et d'établissement de crédit soumis à la loi bancaire.

Le rapport publiable de l'exercice est disponible en ligne sur le site de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon www.cmavignon.com.

1.3. Principes et méthodes comptables

Établissement Public Administratif, les principes et les méthodes comptables sont régis par une instruction codifiée 206 CM de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En tant qu'établissement de crédit admis dans la loi bancaire, la Caisse d'Avignon est soumise au code monétaire et financier.

Sa comptabilité est adaptée aux exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les comptes sont établis selon les règles prescrites par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au J.O. du 31 décembre 2014.

Les excédents constatés en fin d'exercice sont présentés au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le résultat approuvé est affecté par l'assemblée délibérante conformément aux règles applicables aux Crédit Municipaux.

1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable, ni de la présentation des présents documents.

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

2.1. Risque de crédit

Les créances douteuses sont réparties en deux sous comptes. D'une part, les créances productives et d'autre part, l'ensemble des créances non productives. Sont inscrits en créances douteuses compromises, tous les dossiers pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée. Notre qualité d'établissement public administratif nous autorise l'émission directe et immédiate des titres exécutoires sans l'intervention d'un juge, ce qui explique l'importance de la part des créances compromises par rapport à l'encours total.

Le risque est évalué dossier par dossier. L'encours douteux (capital + créances rattachées) au 31 décembre est couvert par des provisions à hauteur de 75%. Les intérêts et les frais générés par l'encours douteux lors de l'appel d'échéances, sont enregistrés en créances douteuses à l'actif du bilan et provisionnés à 100%.

Les créances irrécouvrables sont provisionnées à 100% et présentées au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elles sont admises en non-valeur par délibération et enregistrées en pertes exceptionnelles sur l'exercice.

Le risque de crédit constitue un des principaux risques de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon en raison de son activité.

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon à faire face à leurs engagements financiers. Ce risque peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

Le processus d'approbation des crédits, la définition des pouvoirs de décisions délégués sont approuvés par l'organe de direction.

L'organe de direction approuve l'appétit pour le risque crédit (notamment les normes d'octroi de crédit, les limites d'engagement...).

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le système de surveillance est encadré par la déclaration grands risques.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon veille au respect des limites réglementaires déterminées en fonction des fonds propres. La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon ne peut présenter d'exposition sur un tiers qui excéderait 25% du capital de catégorie 1 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Dans le cadre de son dispositif de mesure des risques crédit, la Caisse de crédit Municipal d'Avignon dispose également d'un système de limites internes. Les limites individuelles par contrepartie sont fixées par rapport à un montant maximum d'encours par produit

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 définit les critères du classement des créances (encours sain, douteux, douteux compromis). L'identification des créances pour affectation à la catégorie correspondant à leur situation se fait de manière exhaustive et automatisée.

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection.

Encours douteux :

- Prêts personnels qui sont porteur d'un risque de crédit avéré révélé par l'existence d'impayés d'un montant supérieur ou égal à trois mensualités. Au sein des encours douteux, les encours dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé sont identifiés comme encours douteux compromis. L'identification en encours douteux compromis intervient nécessairement au plus tard à la échéance du terme. Un an après sa classification en encours douteux, un encours est présumé être compromis (sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé). Le retour au statut encours sain est opérée lorsque le risque sur la contrepartie est définitivement levé et que les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.
- Les prêts sur gage impayés depuis trois mois à compter de la date d'échéance du prêt sont systématiquement déclassés en encours douteux.

Pour les prêts personnels, les encours qualifiés comme « restructurés » au sein de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sont constitués des financements auxquels la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon accorde des concessions qui n'auraient pas été accordées si le débiteur ne faisait ou n'était pas sur le point de faire face à des difficultés financières. Il s'agit des aménagements résultant d'une procédure de surendettement et matérialisés par la mise en place d'avenants modifiant les termes du contrat existant.

Les créances restructurées du fait de la situation financière du débiteur sont à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale.

Au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Pour les prêts personnels, les pertes de crédit attendues sont calculées de manière individuelle pour chaque exposition. Elles sont revues par le responsable du service contentieux trimestriellement.

Les intérêts et frais sont provisionnés à 100%.

La sûreté et le principe de responsabilité des appréciateurs en application de l'article D 514 -3 du code monétaire et financier sont pris en compte pour déterminer les provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage.

Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par la responsabilité des appréciateurs. Les intérêts courus au-delà des 7 mois font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%.

2.2. Risque de "marché"

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon n'exerce pas d'activité exposée au risque de marché. La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon n'a pas de portefeuille de négociations ou d'activité de marché pouvant donner lieu à une exigence de fonds propres au titre du risque de marché.

Compte tenu de l'activité de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et de son profil, le risque de marché a été considéré comme un élément non significatif.

2.3. Risque de liquidité et de financement

De par la loi de 92-518 du 15 juin 1992, la Mairie de la ville d'Avignon garantit la totalité des dettes financières de la CCMA.

L'établissement exerce un suivi régulier de la liquidité afin notamment de respecter les ratios réglementaires. En 2025, compte tenu de la forte activité de prêts sur gage, les besoins de financement ont été couverts par des emprunts à court terme.

Aucun autre type d'emprunt n'a été souscrit par l'établissement.

Le risque de liquidité est défini comme le risque que la Caisse de crédit Municipal d'Avignon ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Il représente le risque que l'établissement ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins immédiats de trésorerie.

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Générale et par l'Agent Comptable de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Le coefficient de liquidité de l'établissement arrêté souligne les excédents de trésorerie de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Le suivi de la liquidité s'effectue à partir du ratio de liquidité.

La gouvernance du risque de liquidité est assurée par les Dirigeants Effectifs et l'Agent Comptable. Cette gestion repose sur l'examen de la situation réelle et prévisionnelle de liquidité, des différents indicateurs et niveau des limites y afférents.

L'exigence de couverture des besoins de liquidité est appréhendée via le ratio entre le coussin d'actifs liquides d'un établissement de crédit et ses « sorties nettes de trésorerie » sur une période de tensions d'une durée de 30 jours calendaires.

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est exprimé en pourcentage et fixé à un niveau minimal de 100%.

La réserve de liquidité de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est constituée de dépôts auprès des banques centrales (montant minimal pouvant être retirée en période de tension) et d'encaisses (actifs de niveau 1).

Les dirigeants effectifs s'assurent que les ratios réglementaires sont gérés au-delà des exigences.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon a mis en place un dispositif d'identification, de mesure et de suivi du risque de liquidité. La liquidité détenue par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon fournit une couverture suffisante des risques de liquidité.

2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Aucun instrument financier n'est utilisé dans le cadre d'une relation de couverture.

2.5. Risques opérationnels

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit le risque opérationnel comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Le risque juridique est inclus dans le risque opérationnel et défini comme le risque de tout litige avec un tiers, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'établissement au titre de ses opérations.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon s'attache à développer des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels.

Ces dispositifs comprennent entre autre des procédures générales et spécifiques ainsi qu'une surveillance.

Ce dispositif est complété par une politique de gestion de la sécurité des systèmes d'information, par un plan d'urgence et de poursuite d'activité, et lorsque cela est nécessaire par la couverture de certains risques par le biais d'assurances.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel s'appuie sur un processus de cartographie.

La démarche de cartographie devant permettre d'identifier et de mesurer les processus les plus sensibles.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon met en œuvre un calcul des exigences de fonds propre selon l'approche élémentaire. Le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un indicateur pertinent multiplié par un facteur alpha unique fixé par le régulateur (15%).

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon a mis en place la couverture de certains risques opérationnels par les assurances (couverture des dommages aux personnes, aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale banque), la responsabilité civile professionnelle). Certains risques sont conservés par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon. Les assurances ne sont pas prises en compte en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

	<i>N-1</i>	<i>Année N</i>
DOTATION INITIALE	915	915
EXCEDENTS CAPITALISÉS	7888	8147
BONIS PRESCRITS	699	751
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	2	2
CAPITAL SOUSCRIT	9504	9815
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
PROVISIONS RESERVES	5	5
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	110	110
PROVISIONS REGLEMENTEES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	9619	9930

Ratios réglementaires au 31 décembre :

	<i>2024</i>	<i>2025</i>
Coussin de conservation de fonds propres (dont coussin contracyclique). CA4 ligne 740	1143853	1109425
Ratio Levier	24,21%	21,92%
Ratio C.E.T. 1	29,24%	31,06%
Ratio N.S.F.R.	131,29%	124,26%
Ratio de Liquidité	151,31%	207,75%

2.7. Le risque de non-conformité :

Les risques de non-conformité représentent le risque de sanctions légales, administratives ou réglementaires, de pertes financières importantes ou de perte de réputation qu'un établissement peut subir en raison du non-respect des lois nationales ou européennes, de la réglementation et des codes de conduite applicables à ses activités bancaires.

Le responsable de la conformité veille à la mise en œuvre des obligations réglementaires relatives en particulier à :

- La conformité des produits et services ;
- La protection clientèle ;
- Le traitement des réclamations ;
- Le respect des principes déontologiques ;
- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Le respect des mesures de sanctions et embargos ;
- La protection des données personnelles.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité repose sur une responsabilité partagée entre :

- Les services opérationnels qui doivent intégrer dans leur activité quotidienne le respect des lois et règlements, les règles de bonne conduite professionnelle ainsi que les procédures/règles internes de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.
- Le responsable conformité, indépendant de toute unité opérationnelle, et notamment de toute activité commerciale. Rattaché à la Direction Générale de l'établissement, placé sous l'autorité directe du Directeur Général, le responsable conformité définit, élabore et met en place le cadre normatif, à savoir les procédures relevant de son champ de compétence, leur adaptation et mise en œuvre opérationnelle.

Le responsable conformité s'assure de la conformité des activités et processus aux obligations propres aux activités de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, qu'elles soient issues de textes législatifs ou réglementaires, des principes ou normes professionnelles et déontologiques. Il exerce une activité d'accompagnement des métiers, élabore des règles écrites internes. Les contrôles internes sont révisés régulièrement pour s'adapter aux évolutions du contexte notamment juridique pouvant générer de nouveaux risques.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Produits et Charges d'intérêts

	2024		2025	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	50	82	17	110
Sur opérations avec la clientèle	2884	355	3532	401

3.2. Commissions nettes

	2024			2025		
Libellés	PRODUITS	CHARGES	NETTES	PRODUITS	CHARGES	NETTES
Commissions sur prêts	592	30	562	694	35	659
Autres commissions	293	0	293	369	0	369
Totaux	885	30	855	1063	35	1028

3.3. Charges générales d'exploitation

	2024	2025
Frais de personnel	1808	1937
Autres frais	637	804
TOTAL des charges	2445	2741

Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire	2024	2025
Charges refacturées	68	71
Produits divers d'exploitation bancaire	77	53
Total	145	124

Autres charges d'exploitation bancaire	2024	2025
Charges sur prestation Services Financiers	4	2
Charges diverses d'exploitation bancaire	267	309
Total	271	311

3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'actif immobilisé est amorti linéairement sur les durées réelles d'utilisation.

	2024	2025
Dotation aux amortissements	155	164
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL des charges	155	164

3.5. Coût du risque

Le risque sur prêt personnel est évalué dossier par dossier. Le coût du risque cumule à la fois les dotations et reprises de provisions, la décote enregistrée sur les dossiers faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement ainsi que les pertes et recouvrements sur créances irrécouvrables passées en "non-valeur".

Les impayés en capital de plus de trois mois constatés sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Ils sont entièrement garantis par le commissaire-priseur et ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7^e mois) sont provisionnés à 100%.

	2024		2025	
	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>	<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
Provisions pour créances douteuses des prêts personnels	342	237	545	196
Provisions pour créances douteuses des prêts sur Gages	87	77	202	203
Provisions pour créances douteuses des comptes à vue	11	23	13	11
Coût de la décote prêts restructurés BDF	21	0	14	0
Créances irrécouvrables passées en perte	36	36	91	91
Recouvrement exceptionnel après admission en non-valeur	25	2	0	0
Totaux	522	375	865	501

3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Pas d'opération sur cet exercice

3.7. Impôt sur les sociétés

Dépenses globales non déductibles fiscalement :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du code général des impôts et que l'Établissement bénéficie d'une imposition à taux réduit autorisée par la DGFIP de Vaucluse.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement de crédit et d'aide sociale. Son agrément lui permet la gestion des fonds des personnes physiques et morales et la mise à leur disposition des moyens de paiement ainsi que la réalisation des opérations connexes, conformément à l'article L311-2 du code monétaire et financier. Elle est autorisée à octroyer des crédits aux personnes physiques ainsi qu'à des établissements publics locaux et à des associations régies par la loi de 1901. Elle détient le monopole du prêt sur gages corporels. Elle peut en outre, réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1. Caisse, Banque centrale :

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
Caisse	238	473
Billets & Monnaie	238	473
Banque de France	260	250

5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

La CCMA ne détient aucun titre de transaction.

5.3. Instruments dérivés de couverture

La CCMA ne détient aucun instrument de couverture.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La CCMA ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

Créances sur établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	Exercice N-1	N
Comptes à vue Ets. de Crédits	1731	2532
Prêt Ets. de Crédits	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Total	1731	2532

5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

Créances faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement : Ces emplois sont reclassés nets de décote à l'actif du bilan dans une sous-catégorie de l'encours sain.

La décote constatée au jour du plan est enregistrée en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie de la créance dans la marge d'intérêt. Lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances prévues, les emplois concernés sont déclassés en encours douteux compromis dès le premier incident. La décote résiduelle est alors reprise pour être remplacée par une provision pour créance douteuse.

5.7. Emprunts et dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon peut financer une partie de son activité au moyen d'emprunts interbancaires à taux amortis sur une durée moyenne de 5 ans.

<u>Établissements de crédit</u>	Exercice N-1	Exercice N	<u>Clientèle :</u>	Exercice N-1	Exercice N
Comptes & Emprunts Ets. de Crédit	2520	4010	Comptes ordinaires créditeurs	8930	9771
Valeurs données en pension	0	0	Comptes sur livrets	7225	7557
Dettes rattachées	1	7	Comptes créditeurs à terme	8274	9157
Total	2521	4017	Bons de caisse	0	0
			Dettes rattachées	160	207
			Autres sommes dues	0	
			Total	24589	26692

Le poste "Autres sommes dues" anciennement inscrit en compte de régularisation PASSIF est inscrit à compter de cet exercice en complément du poste des opérations avec la clientèle.

5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Néant – Aucun titre ni obligation ne sont détenus par la CCMA

5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Néant – L'établissement n'émet plus de bons de caisse qui étaient répertoriés dans cette catégorie.

5.10. Capitaux propres

En tant qu'Établissements Publics Administratifs, les Caisses de Crédit Municipal ne peuvent augmenter leurs capitaux propres que par la capitalisation de leurs excédents.

Cette décision annuelle est engagée par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance (voir le point 2.6 de la présente annexe).

5.11. Couverture en besoin de liquidité

Compte tenu des obligations réglementaires, de la constitution d'un coussin de liquidité et du plafonnement des entrées de trésorerie, la CCM d'Avignon dépose des fonds en Banque de France afin de constituer de la liquidité qualifiée de haute qualité. Le CMA déclare un ratio de liquidité au-delà de 100% (voir le point 2.6 du présent document).

6. REMUNERATIONS, AVANTAGES et SITUATION AU PERSONNEL

6.1. Charges de personnel de la période :

	2024	2025
Salaires	1198	1258
Charges sociales	452	513
- dont prestations sociales	48	62
Impôts taxes et versements assimilés	158	166
CHARGES DE PERSONNEL	1808	1937

6.2. Effectif fin de période

	SITUATION AU 31/12/2024		SITUATION AU 31/12/2025	
	Total	EQPT	Total	EQPT
Fonctionnaires	26	25,70	27	26,70
Contractuels	2	2	3	3
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	28	27,70	30	29,70

6.3. Autres avantages sociaux

Les rémunérations des agents sont strictement encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale. Le personnel perçoit un traitement indiciaire ainsi que des rémunérations accessoires variables mais dans un cadre restreint.

Les rémunérations des agents commerciaux ne connaissent que des différences minimales entre elles.

Les activités du personnel n'ont aucune incidence significative sur le profil risque de l'entreprise au sens de l'article 277 XI de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les principes directeurs de la politique de rémunération de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sont définis par les textes relatifs à la rémunération dans la fonction publique territoriale et s'appliquent à l'ensemble des agents de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon y compris au membres de l'organe de Direction. Ces principes sont mis en œuvre par le service des ressources humaines de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sous contrôle de la Direction Générale. Les décisions concernant les rémunérations sont préparées par la Direction des Ressources Humaines et adoptées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance. La Direction Générale contrôle la conformité de sa politique de rémunération.

Il n'a pas été institué de comité des rémunérations.

La politique de rémunération de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon limite totalement la prise de risque excessif.

Pour chaque agent de la Caisse de crédit Municipal d'Avignon, la rémunération variable individuelle est déterminée à partir d'un faisceau de critères qui relèvent :

- Du niveau de performance individuelle observé par rapport à des objectifs annuels préalablement fixés.
- De critères qualitatifs et comportementaux définis et intégrés dans l'évaluation.

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon ne met pas en œuvre de dispositif liant de façon directe et mécanique le montant variable versé à la réalisation d'objectifs chiffrés. La rémunération variable n'est pas déterminée à partir de critères de performance quantitative. La Caisse de crédit Municipal limite donc le risque de réputation et les risques résultant de la vente inadaptée de produits.

Les éléments de rémunération variable tant individuels que collectifs n'incluent aucune forme de rémunération en capital en raison de la forme juridique de l'établissement.

La politique de rémunération a pour objectif d'être équitable et conforme à la réglementation en vigueur.

Dans sa conception, la politique de rémunération répond notamment à l'objectif de respect d'égalité entre les hommes et les femmes en matière de rémunération en fonction des compétences et des responsabilités. La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon entend lutter contre toutes les formes de discrimination.

6.4. Rémunérations du dirigeant

La rémunération et les indemnités accessoires du Directeur sont fixes et décidées par l'organe délibérant en fonction des textes en vigueur applicables aux emplois de direction dans la fonction publique territoriale.

6.5. Rémunérations variables complémentaires

Conformément aux textes réglementant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSEEP), une part variable peut être attribuée au personnel à l'issue de l'entretien professionnel d'évaluation.

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1. Engagements de garantie reçus

Les engagements de garantie comprennent le montant des prêts assurés par la CEGC et la valeur estimée des gages nantis.

Ce poste enregistre la part non utilisée des découverts bancaires autorisés par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon au profit de sa clientèle de particuliers.

8. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture des comptes n'a d'impact sur les comptes de l'exercice 2025liés.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Honoraires Commissariat aux Comptes

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

- Les honoraires facturés en 2025 au titre du contrôle légal des comptes sont de 13,44 K€ ttc.

9.2. Les comptes inactifs

Dans le cadre de nos obligations, Loi dite Loi Eckert n°2014-617, nous devons publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans nos livres, le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comptes inactifs et montant des avoirs et dépôts au sens de la loi Eckert³ de l'exercice 2025 :

- 3 comptes inactifs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'année 2025 pour 10 322,42 €.
- Comptes inactifs et montant, dans nos livres au 31/12/2025 : 35 comptes – montant 21003,05 Euros

9.3. Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière (KM1, art. 447)

Voir tableau ci-après.

³ Sont considérés comme comptes bancaires inactifs au sens de la Loi Eckert les comptes bancaires n'ayant fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement teneur de compte de frais et commissions de toute nature) à l'issue d'une période de douze mois et ceux pour lesquels le titulaire desdits comptes ne s'est pas manifesté sous quelque forme que ce soit au cours de la même période.

**INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BALE III
DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
ELEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025**

		31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 556	9 842	9 858	9 851	9 845
2	Fonds propres de catégorie 1	9 556	9 842	9 858	9 851	9 845
3	Fonds propres totaux	9 556	9 842	9 858	9 851	9 845
	Montants d'exposition pondérés					
4	Montant total d'exposition au risque	32 682	29 755	31 165	31 509	31 698
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	29,24%	33,08%	31,63%	31,26%	31,06%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	29,24%	33,08%	31,63%	31,26%	31,06%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	29,24%	33,08%	31,63%	31,26%	31,06%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	-	-	-	-	-
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres catégorie 1 (%)	-	-	-	-	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	21,24%	25,08%	23,63%	23,26%	23,06%
	Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale (Bilan & hors bilan)	39 469	42 202	44 635	44 412	44 921
14	Ratio de levier (%)	24,21%	23,32%	22,09%	22,18%	21,92%
	Exigences des fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigence de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de levier globale(%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	372	419	584	560	584
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	983	1 105	1 093	1 159	1 124
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 320	3 525	3 683	4 122	4 343
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	246	276	273	290	281
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	151,31%	151,72%	213,63%	193,33%	207,75%
	Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total	22 472	23 764	25 626	25 217	24 498
19	Financement stable requis total	17 117	17 937	18 912	19 257	19 715
20	Nsfr	131,29%	132,49%	135,50%	130,95%	124,26%